

220C4876
FR0011790542-FS1268

6 novembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GENKYOTEX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 novembre 2020, la société de droit jersiais NeoMed Innovation V Limited (IFC 5, St Helier, Jersey JE4 5UT, Channel Islands) a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 novembre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GENKYOTEX et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions GENKYOTEX hors marché dans le cadre du rachat d'un bloc majoritaire de GENKYOTEX par la société Calliditas¹.

¹ Cf. notamment communiqués diffusés le 3 novembre 2020 par les sociétés Calliditas Therapeutics AB (publ) et GENKYOTEX et D&I 220C4797 du 3 novembre 2020.